

**AVIS DE COURSE
TYPE SIMPLIFIÉ 2025-2028 RÉGATES 5A
Minji flotte partagée jour 2**

*Régate Handivalide
Centre nautique de Lorient
Grade 5A
12 avril 2026
Ponton cité de la voile, La Base, Lorient*

Préambule La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 RÈGLES

La compétition est régie par

- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

-les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile

En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles après le 12/04/2026 sur <https://www.cnlorient.com/>

2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

[DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse. La compétition est ouverte à tous les bateaux de la classe miniji [qui acceptent de fonctionner en flotte partagée].

Documents exigibles à l'inscription :

- a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou annuelle FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur, être en possession :

- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 - ou
 - d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.2 Le nombre de participant sera limité à 16 concurrents

4.3 Les coureurs doivent s'inscrire par mail bienvenue@cnlorient.com et recevront un lien pour le règlement avant le 10 avril 2026. Dans ce mail, ils doivent communiquer leur nom, prénom, N° de licence et le ou les jours de régates courus (samedi, dimanche, samedi et dimanche). Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un coureur doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS À PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

| | |
|--------|--|
| Classe | Droits d'inscription jusqu'au 10/04/2026 |
| Miniji | 20€ |

BATEAUX ET VOILES

L'épreuve sera courue sur des Miniji. 8 bateaux seront fournis.

Les bateaux seront fournis avec 1 GV et 1 foc

6 Les bateaux seront attribués en suivant la pairing list

6.1

6.2 FORMAT DE COURSE

6.3 L'épreuve s'effectuera sur le principe de rencontres en Round Robin par groupe et par addition des points ainsi obtenus. Il n'est pas prévu d'effectuer des phases finales. Le format sera détaillé dans les IC.

7

7.1 Le comité de course se réserve le droit d'adapter le format en fonction des conditions météorologiques et du nombre d'inscrits.

7.2

8 PROGRAMME

| | | |
|------------|----------------------------|-------------------|
| Date | | |
| 12/04/2026 | Confirmation d'inscription | 9h30/10h00 |
| 12/04/2026 | Briefing coureurs | 10h |
| 12/04/2026 | Mise à dispo des bateaux | 10h30 |
| 12/04/2026 | Remise des prix | Après les courses |

9 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

[DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

10 LIEU

L'Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition.

L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course.

11 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera le suivant : *Parcours construit*

12 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la classe Miniji, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

13 CLASSEMENT

3 flight validées sont nécessaires pour valider la compétition.

Aucune course ne sera retirée

14 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 3m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

15

PROTECTION DES DONNÉES

15.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

15.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y

opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16 **ÉTABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

17 **PRIX**

Les prix seront distribués comme suit : Trois premiers coureurs, trois premières coureuses si plus de 4 coureuses

18 **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

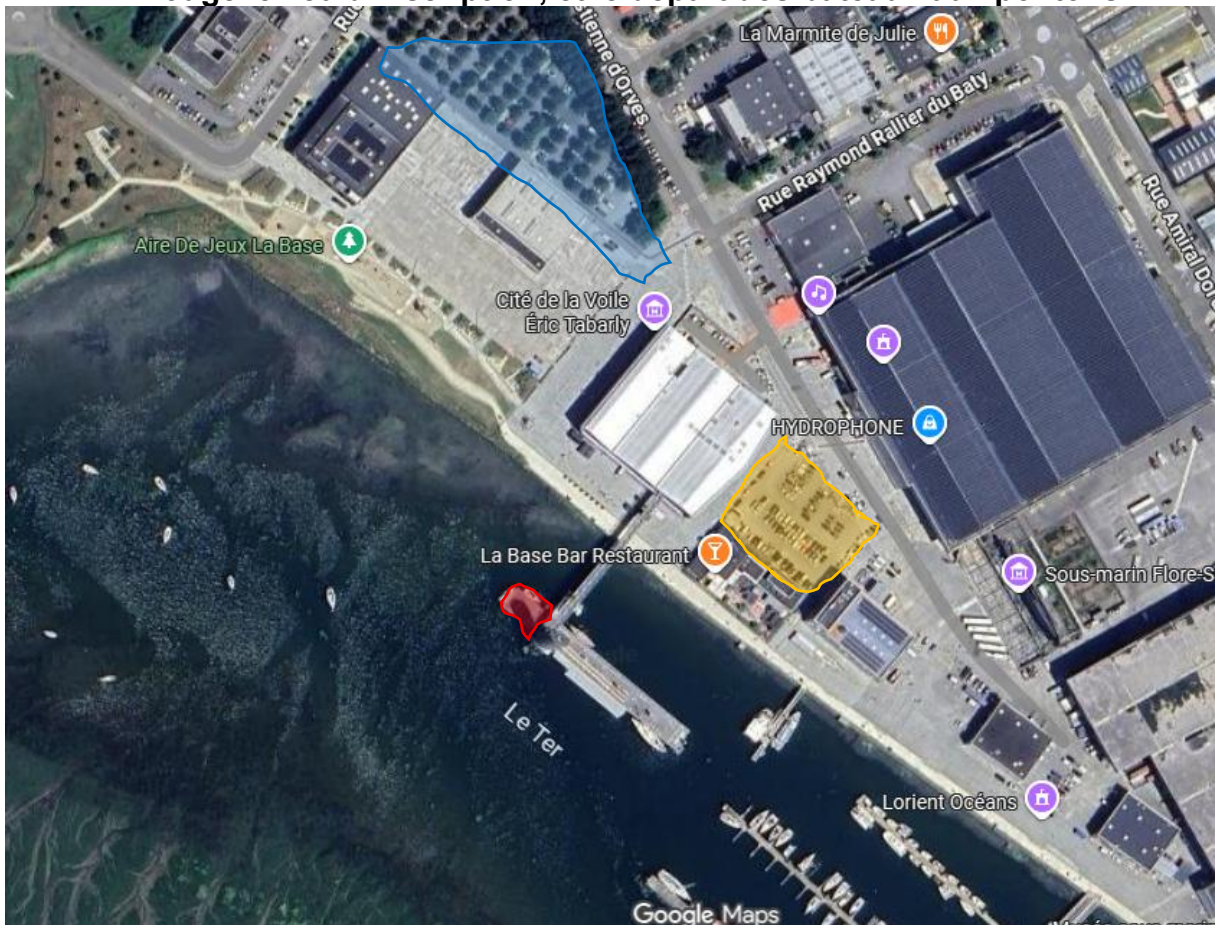
Pour plus d'informations, contacter [centre nautique de lorient 02 97 84 81 30](tel:0297848130)

ANNEXE A : LIEU DE LA RÉGATE

En bleu parking zone bleue(disque)

En jaune parking payant

En rouge le lieu d'inscription, et le départ des bateaux aux pontons



ANNEXE B : ZONE DE COURSE

La zone de navigation se situe dans la zone grise en pointillée, aucune course ne sera lancée avec moins de 3 mètres d'eau
Dans le carrée rouge zone de départ et de transfert au ponton

